

COVID-19 - Information de la filière MCGRE pour les patients atteints de maladies constitutionnelles du globule rouge

La situation concernant le coronavirus COVID-19 nous amène à vous transmettre ces conseils. Ces éléments sont actualisés à la date du **11 mai 2020** mais peuvent être amenés à évoluer, nous vous recommandons de consulter régulièrement le site de la filière MCGRE <https://filiere-mcgre.fr/>. Pour les informations d'ordre général, consulter le site dédié du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus.

En l'état actuel de nos connaissances :

- ☞ Vous n'avez pas plus de risque d'être infecté par le COVID-19 si vous avez une maladie du globule rouge.
- ☞ Cependant en cas d'infection, vous devez sans tarder consulter, au moins par téléphone, votre médecin spécialiste pour prévenir les éventuelles conséquences graves **liées à votre maladie du globule rouge** (voir pages 2 et 3 les informations concernant votre pathologie).
- ☞ **Dans tous les cas, il est recommandé d'éviter au maximum les situations où le risque de contamination est élevé.**

Allègement du confinement et reprise du travail

- ☞ Selon les recommandations du gouvernement, **le télétravail doit être maintenu** partout où cela est possible.
- ☞ **Si le télétravail est impossible** : pour la drépanocytose et suivant votre statut (salarié, indépendant, fonctionnaire), un arrêt de travail pour motif de personne vulnérable au COVID-19 peut être renouvelé, ou basculer en chômage partiel. Vous trouverez toutes les explications détaillées sur vos droits et démarches à suivre sur ce lien: <https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-modification-du-dispositif-dindemnisation-des-interruptions-de-travail-des-salaries>
- ☞ Ces recommandations sont **générales et peuvent être adaptées au cas par cas**, suivant votre état de santé et votre poste de travail. En cas de doute, consultez votre médecin généraliste ou votre médecin référent maladies du globule rouge. Vous pouvez aussi demander un avis **au médecin du travail de votre entreprise** pour plus d'informations ou pour voir si une adaptation de poste est possible.
- ☞ Si votre maladie est bien stable et que vous souhaitez retourner physiquement retravailler car le télétravail est trop compliqué ou impossible, vous pouvez le faire en respectant les mesures barrières.

Reprise scolaire en collectivité

- ☞ Consulter la note d'information de la filière : <https://filiere-mcgre.fr/actualites/covid-19-information-reprise-scolaire-pour-les-enfants-avec-une-maladie-du-globule-rouge/>

Recommandations pour se protéger

- **limiter vos sorties à l'essentiel.**
- **Eviter autant que possible les transports en commun**, les contacts.
- **Privilégier le télétravail** (un certificat peut vous être fourni sous certaines conditions par votre médecin référent maladie du globule rouge).
- Limiter les contacts avec les enfants de moins de 10 ans.
- En cas de **nécessité** de garde d'enfant, et sous certaines conditions, il est possible d'obtenir un arrêt de travail. Votre employeur doit faire la déclaration sur <https://declare.ameli.fr/>.
- En présence d'une personne présentant des symptômes, porter un masque, éviter de se trouver dans la même pièce.
- Pratiquer tous les **gestes barrière** habituels :
 - se laver régulièrement les mains (une fois par heure) au savon ou avec une solution hydro-alcoolique,

- ne pas se saluer en serrant la main, ni s'embrasser, ni faire d'accolades,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- si vous êtes malade, porter un masque chirurgical jetable
- rester à plus d'un mètre d'autres personnes.

Recommandations pour votre suivi médical et votre prise en charge

- **Pour ceux ayant déjà un rendez-vous dans les semaines à venir :**
 - Certains services reprogramment, par étapes et en fonction de l'évolution de la pandémie, les rendez-vous de consultations de suivi régulier. **N'appellez pas à l'avance le secrétariat ou le standard des hôpitaux** pour un rendez-vous programmé : le service concerné vous contactera s'il est modifié.
 - Le **suivi régulier** reste important. **Les équipes médicales évaluent chaque semaine la nécessité de maintenir ou non les rendez-vous programmés**, tout en tenant compte du risque pour vous et/ou vos enfants d'un trajet vers l'hôpital en période épidémique. L'équipe prendra contact avec vous afin de vous proposer de reporter le rendez-vous ou de réaliser une téléconsultation ou une consultation téléphonique.
- La **transfusion sanguine** n'expose pas au risque d'être infecté par le COVID-19.
- Des **consultations à distance** (téléconsultations) pourront vous être proposées si le médecin juge que cela est suffisant.
- Le **renouvellement des ordonnances** pourra se faire à distance (mail, fax...) mais demandez d'abord conseil à votre pharmacien : du fait de la situation sanitaire, certaines catégories de médicaments peuvent être renouvelées actuellement sur une ordonnance récente arrivée à péremption.
- Ne pas prendre d'**anti-inflammatoires** (Ibuprofène, corticoïdes, ...). Attention : si un traitement vous a été prescrit pour une autre pathologie, ne pas interrompre le traitement en cours ; se référer au médecin référent. Liste des médicaments anti-inflammatoires : <https://eurekasante.vidal.fr/medicaments/bon-usage/paracetamol-aspirine-ains.html?pb=anti-inflammatoires-non-steroidiens-ains>
- **Ne pratiquez pas l'automédication.**
- Pour aller plus loin, nous vous suggérons de lire la fiche d'information de la Haute Autorité de Santé à l'attention des personnes confinées ayant une maladie chronique : <https://bit.ly/2VoHOTI>.

En cas de symptômes...

☞ **En cas de symptômes de COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires...)**

OU

☞ **En cas de symptômes liés à votre maladie (crise, anémie, fatigue importante,...) :**

- Contacter précocement par téléphone votre médecin référent maladies du globule rouge
- En cas de gêne/difficultés respiratoires, contacter le 15
- N'hésitez pas à vous rendre à l'hôpital (urgences) en cas de symptômes liés à votre maladie. Le circuit habituel des urgences n'est pas modifié pour vous, et les précautions sont prises pour que vous ne soyez pas infecté par le COVID-19

⚠ Dans tous les cas, n'oubliez pas de préciser que vous êtes atteint d'une maladie du globule rouge

...et plus particulièrement pour votre maladie

Déficit en G6PD :

- Comme pour toute infection entraînant de la fièvre ou une inflammation, il existe un risque de poussée d'anémie hémolytique (globules qui se cassent).
- En cas de fièvre, surveiller la couleur des urines, boire plus qu'à l'accoutumée, utiliser du paracétamol sans excès. En cas d'urines couleur « Coca-cola », il faut venir consulter.
- Pour les patients qui ne sont pas suivis dans un centre spécialisé, en cas de symptômes, contacter votre médecin généraliste.
- Vous ne devez pas prendre de chloroquine (Plaquenil, Nivaquine). Voir les recommandations **patients** de la filière : <https://filieremcgre.fr/actualites/deficit-en-g6pd-et-hydroxychloroquine-communique-de-la-filieres/>

Syndromes drépanocytaires majeurs :

- Les syndromes drépanocytaires majeurs (SS, SC, S bêta-thalassémie) sont reconnus par le Haut Conseil de la Santé Publique comme une maladie rendant vulnérable (fragile) vis-à-vis du COVID-19.
- Si vous avez des signes respiratoires (difficulté à respirer, toux, crachats...), ils peuvent être liés à un virus (le COVID-19 ou un autre virus), une bactérie, mais aussi à un syndrome thoracique, complication de la drépanocytose.
- Les virus (et potentiellement le COVID-19) peuvent déclencher une crise ou un syndrome thoracique aigu
- En cas de crise douloureuse ou de syndrome thoracique, contactez votre médecin référent pour la drépanocytose. Un dépistage de l'infection COVID 19 sera fait en même temps que le bilan de la crise. Selon le bilan, le médecin référent pourra vous proposer un suivi à domicile ou non.
- N'hésitez pas à vous rendre aux urgences.
- Suivant le lieu de votre hospitalisation, il se peut que les médecins qui vous prennent en charge connaissent mal la drépanocytose et le syndrome thoracique. Il faut donc leur demander de se mettre en contact systématiquement et rapidement **avec votre médecin référent pour la drépanocytose** car une décision pour la transfusion devra être prise dans cette situation.

Thalassémie majeure et intermédiaire :

L'infection par le virus peut entraîner une aggravation de votre anémie. Consulter la fiche d'information **patient** de la filière : <https://filieremcgre.fr/actualites/information-covid-19-et-thalassemie/>

Sphérocytose, déficit en pyruvate kinase :

L'infection par le virus peut entraîner une aggravation de votre anémie. Suivre les recommandations générales données dans la rubrique « *En cas de symptômes...* ».

Patients splénectomisés :

- En cas de forte fièvre une antibiothérapie préventive est préférable, selon les recommandations habituelles pour vous.
- Pour les patients ayant des traitements en cours, les maintenir (ex. aspirine).

Autres pathologies :

Pour les personnes atteintes de **thalassémie mineure**, de **méthémoglobinémie héréditaire**, de **l'hémoglobine C ou E**, de **polyglobulie héréditaire**, ou les personnes ayant un **trait drépanocytaire (porteurs sains ou hétérozygotes AS)** : en l'état actuel de nos connaissances, il n'existe pas d'indications d'un risque accru par rapport à la population générale. Suivre les recommandations générales de confinement et de suivi habituel.